

RÉFORME DES TUTELLES

Limites et points forts
du nouveau dispositif

 **Lamy**
une marque Wolters Kluwer

Lundi 9 mars 2009
Grand Hôtel InterContinental, Paris

AVEC LES INTERVENTIONS DE :



Delphine BULGHERESI-DESCUILHES,
Présidente de la Fédération Nationale des Associations
de Gérants de Tutelle Privés (FNAJTP)

Anne CARON-DÉGLISE, Conseillère à la cour
d'appel de Paris, Ancienne présidente de l'Association
Nationale des Juges d'Instance (ANJI)

Florence FRESNEL, Avocat au Barreau de Paris,
Spécialiste du droit des personnes, Docteur en droit



En partenariat avec :
Revue Juridique Personnes & Famille
Revue Lamy Droit civil
Droit & Patrimoine
Lamy Droit des personnes

LES
MATINÉES
DÉBATS



de la
Lettre des
Juristes
d'Affaires

RÉFORME DES TUTELLES

Limites et points forts du nouveau dispositif

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs et ses nombreux décrets d'application consacrent la protection de la personne elle-même et non plus seulement de son patrimoine.

Quels sont les changements apportés aux mesures judiciaires de protection juridique ?

De quelle manière le contrôle de ces mesures a-t-il été modifié ?

Quelles sont les caractéristiques du mandat de protection future ?

Qu'en est-il de la gestion du patrimoine de l'incapable ?

Quelles sont les nouvelles dispositions régissant l'activité des mandataires et gérants de tutelle privés notamment en termes de prélèvements autorisés ?

Quel sera l'impact de la réforme sur le quotidien des juges des tutelles, des notaires, des avocats et des mandataires de justice ?

Quel est le nouveau rôle du mandataire dans la protection de la personne ? Quelles en sont les limites ?

Quelle sera la responsabilité du mandataire ?

Enfin, quelles sont les dispositions transitoires de la loi ?

La Lettre des Juristes d'Affaires a demandé à d'éminents spécialistes d'étudier les incidences pratiques du nouveau régime juridique des tutelles.

Les débats seront animés par Stéphane VALORY

Rédacteur en chef de la Revue Juridique Personnes & Famille, Chargé d'enseignement à la Faculté de droit d'Aix-Marseille, Docteur en droit

Grand Hôtel InterContinental Opéra - 2 rue Scribe - 75009 Paris

Cette conférence s'adresse aux :

- Avocats
- Mandataires judiciaires et gérants de tutelle
- Magistrats
- Assistants sociaux



Retrouvez tous nos programmes sur www.wkf.fr

Programme

Lundi 9 mars 2009
8h45 - 11h30

8 h 45	Accueil des participants – Service du petit-déjeuner
9 h 00	LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION <ul style="list-style-type: none">- Les changements procéduraux- Les modifications affectant le contenu et le contrôle des mesures
10 h 00	LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE <ul style="list-style-type: none">- Les dispositions communes- Le mandat sous seing privé et le mandat notarié
10 h 30	LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU MAJEUR PROTÉGÉ <ul style="list-style-type: none">- Le consentement aux actes éminemment personnels- Le recueil de l'avis dans les autres actes
10 h 45	LA GESTION DU PATRIMOINE DU MAJEUR PROTÉGÉ <ul style="list-style-type: none">- Les actes concernant le logement, les comptes, les contrats d'assurance-vie- Les actes d'administration et de disposition- La fiducie : un nouveau mode de gestion du patrimoine
11 h 00	LA NOUVELLE PROFESSION DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS <ul style="list-style-type: none">- La réglementation de la profession- La responsabilité professionnelle <p><i>Par Delphine BULGHERESI-DESCUILHES, Anne CARON-DÉGLISE, et Florence FRESNEL</i></p>
11 h 20	Questions des participants - Débats
11 h 30	Clôture de la Matinée



RÉFORME DES TUTELLES

Limites et points forts du nouveau dispositif

Lundi 9 mars 2009 - Grand Hôtel InterContinental Opéra, Paris



Pour vous inscrire :

Merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de
WOLTERS KLUWER FRANCE - Service Clients - Sylvie DENISEAU
Case Postale 605 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot
92856 Rueil-Malmaison cedex - E-mail : matineesdebats@lamy.fr
Tél. : N° Indigo 0 825 08 08 00 - Fax : 01 76 73 48 13

Chef de projets : Gaëlle LE NESTOUR
E-mail : glenestour@lamy.fr



Le nombre de places étant limité **réservez** dès aujourd'hui votre place par fax au **01 76 73 48 13**

FRAIS DE PARTICIPATION / MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Abonnés à la Lettre des Juristes d'Affaires
282,75 €^{HT} - 338,16 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

Pass 2 (50 % de réduction sur la 2^e inscription) :
141,37 €^{HT} - 169,00 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

Non abonnés
373,50 €^{HT} - 446,70 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

Pass 2 (50 % de réduction sur la 2^e inscription) :
186,75 €^{HT} - 223,35 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

Pour les associations tutélares

Membres :
226,20 €^{HT} - 270,53 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

Pass 2 (50 % de réduction sur la 2^e inscription) :
113,10 €^{HT} - 135,26 €^{TTC} (TVA 19,6 %)

- Vous recevrez une confirmation d'inscription. Une attestation de présence sera adressée à l'issue de la Matinée-débats.
- Convention de formation :** Numéro d'existence N° 11921555992.
- Conditions d'annulation :** obligatoirement formulée par écrit, l'annulation donnera lieu à un remboursement intégral si elle est reçue 14 jours avant la date de la Matinée débats. Passé ce délai, le montant de l'inscription sera intégralement dû. Les remplacements sont possibles à tout moment.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le DOSSIER DE DOCUMENTATION remis aux participants : Je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION. Tarif : **220 €^{HT} - 263,12 €^{TTC}** (TVA 19,6%)

PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

2^e PARTICIPANT : - 50 %

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

FACTURATION à établir et à adresser :

- au nom de la société au nom de l'organisme gestionnaire de vos fonds NOM ET COORDONNÉES (postale et téléphonique) :

L'attestation de présence et la facture valant convention vous seront délivrées, par courrier, à l'issue de la Matinée-débats.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de Wolters Kluwer France SAS Direction Commerciale.

Date : _____

Cachet et signature obligatoires :